

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 14h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire à la Chambre d'Agriculture de Gap après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 19 mars 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, Jean-Pierre Martin, Jean-François Tourres, Nathalie Baille, Gaël Pascal, Remy Queyrel

Etaient absents et représentés : Jérôme Amouriq (Pouvoir donné à Nathalie Baille), René Eymery (Pouvoir donné à Robert Nebon), Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Claude Nebon)

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : Robert Nebon

Objet : Validation du processus d'élection des représentants du personnel et son calendrier

Monsieur Le Président informe les syndics qu'il est nécessaire de procéder à des élections de représentants du personnel, compte tenu de l'effectif de l'ASA.

Monsieur le Président présente le calendrier en vue de l'élection des représentants du personnel.

Monsieur le Président demande aux syndics de se prononcer sur ce calendrier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

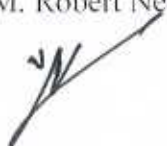
- Valide le planning des élections des représentants du personnel.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents et représentés est annexée au registre des délibérations.

Certifiée et rendue exécutoire,

Le Secrétaire de séance
M. Robert Nebon



Le Président
M. Claude Nebon



Commission Syndicale du 30 mars 2026